

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur Ananas**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER
- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 : Tenir hors de portée des enfants  
P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%]	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur COLA**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur ENERGY DRINK**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur FRAISE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur Fruits Rouges**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : III
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur MENTHE FRAICHE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	Concentration Poids/poids du mélange	Index	CAS	EINECS	Classification 67/548/CE	Classification Selon (CE) 1272/2008
<b>NICOTINE</b>	[0.1% ,1%[	614-001-00-4	54-11-5	200-193-3	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(Dermal) Acute Tox. 3 (Oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411
<b>MENTHOL</b>	[0.1 %,1.25 %[		89-78-1	201-939-0	Xi R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :  
Monoxyde et dioxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible
- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.1% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	
<b>MENTHOL</b>	89-78-1 201-939-0	[0.1 % , 1.25 %[	> 5000	2300.0	> 100

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	4 (96h <i>Daphnia magna</i> )

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : III
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur MENTHE VERTE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur NOUGAT**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur PASSION**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur PECHE ABRICOT**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER
- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 : Tenir hors de portée des enfants  
P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%]	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur PINA COLADA**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur POMME CANNELLE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur POMME VERTE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur TABAC BRUN**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
www.esaveur.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : III
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur TABAC DOLCE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur TABAC MAXX BLEND**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur TABAC MENTHE**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	Concentration Poids/poids du mélange	Index	CAS	EINECS	Classification 67/548/CE	Classification Selon (CE) 1272/2008
<b>NICOTINE</b>	[0.1% ,1%[	614-001-00-4	54-11-5	200-193-3	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(Dermal) Acute Tox. 3 (Oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411
<b>MENTHOL</b>	[0.1 %,1.25 %[		89-78-1	201-939-0	Xi R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :  
Monoxyde et dioxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible
- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.  
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

### • Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.1% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	
<b>MENTHOL</b>	89-78-1 201-939-0	[0.1 % , 1.25 %[	> 5000	2300.0	> 100

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	4 (96h <i>Daphnia magna</i> )

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur TABAC US MIX**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

## 1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identificateur de Produit

**E-Saveur TABAC VIRGINIA**  
**6 mg/ml**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.  
Toute autre utilisation est déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur  
10 rue Enrico Fermi  
77400 Saint Thibault Des Vignes  
01 60 27 20 78  
[www.esaveur.fr](http://www.esaveur.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

## 2. SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Toxicité aigüe 3

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

#### Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

#### Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- Pictogramme :**
- Mention d'avertissement :** DANGER
- Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 : Tenir hors de portée des enfants  
 P405 : Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

## 3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poids/poids)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[0.5% ; 1%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

## 4. SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

**En cas de projection :**

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

**En cas d'inhalation :**

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :

Monoxyde et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## 6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.

Veiller à une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

## 7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.

EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.

Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Se laver les mains après chaque manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.

Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

## 8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :

Nicotine USP : VME=0,5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).  
Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

## 9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

### Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm3 à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

## 10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.  
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.

Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

## 11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)  
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[	50(lapin)	50(rat)	

- Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peu conduire à des irritations
- Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- Corrosivité** : pas de donnée disponible
- Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- Danger par aspiration** : donnée non disponible

## 12. SECTION 12 : informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible

Toxicité pour les Crustacés: Non disponible

Toxicité pour les Poissons: Non disponible

Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algues (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
<b>NICOTINE</b>	54-11-5/ 200-193-3	[0.5% ;1%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible

Facteur Bio Concentration: Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

## 13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé pas les normes en vigueur.

### 13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

## 14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

## 15. SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

### Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion

R27-Très toxique par contact avec la peau

R51-Toxique pour les organismes aquatiques

R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion

H310- Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

version 1 du 02/06/2014

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

**Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.**

**Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.**